

Bourgeoisie de Soulce

RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2026

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 11, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :
 - a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats ;
 - b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.
- En application de l'article 16, alinéa 2, du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires. Il est établi sur la base du plan financier annexé au présent rapport.

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
2	PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LE MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ 2 (MCH2)	4
2.1.1	<i>Généralités.....</i>	4
2.1.2	<i>Terminologie</i>	4
2.1.3	<i>Amortissements</i>	4
2.1.4	<i>Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif.....</i>	4
2.1.5	<i>Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif).....</i>	4
3	SYNTHÈSES.....	5
4	RÉSULTAT.....	6
4.1	VUE D'ENSEMBLE	6
4.2	CLÔTURE DU COMPTE DE RÉSULTATS (RÉSULTAT GLOBAL)	6
4.3	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	7
4.4	RÉSULTAT DU FINANCEMENT (AUTOFINANCEMENT).....	7
5	COMPTE DE RÉSULTATS	8
5.1	APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES GROUPES DE MATIÈRES	8
5.2	APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES FONCTIONS	9
5.3	APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES FONCTIONS	10
6	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	16
6.1	APERÇU DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES GROUPES DE MATIÈRES	16
6.2	APERÇU DU COMPTE D'INVESTISSEMENTS SELON LES FONCTIONS	17
A.	SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS RELATIFS AU PLAN FINANCIER 2026 – 2030	18
7	ANNEXES.....	19
7.1.1	<i>Annexes A) et B) au budget annuel.....</i>	19
7.2	ANNEXES C) AU BUDGET ANNUEL	21
7.2.1	<i>Tableau de l'état des capitaux propres.....</i>	22
7.2.2	<i>Annexes C) au budget</i>	22
7.2.3	<i>Annexes H) au budget annuel.....</i>	23
8	PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL/MUNICIPAL.....	24
9	APPROBATION DU BUDGET	24

1 Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

1) l'annualité :

l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile ;

2) la spécialité :

les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;

3) l'exhaustivité :

l'ensemble des charges et revenus attendus ainsi que des dépenses et recettes attendues doivent être inscrits dans le budget ; il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financement spéciaux ou autres ;

4) le produit brut :

les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;

5) la comparabilité :

les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparables entre eux et au cours de l'année ;

6) la permanence :

les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;

7) la continuité :

les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe de la pérennité des activités de la commune.

Le budget des comptes de résultats et des investissements, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps, avant le début de l'exercice qu'ils concernent.

2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

2.1.1 Généralités

Le budget 2026 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 12 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018.

2.1.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

2.1.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations. (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes)

2.1.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

2.1.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

3 Synthèses

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant le budget :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Le budget 2026 de la bourgeoisie de Soulce a été établi selon le « modèle comptable harmonisé » MCH2 du canton du Jura et en application du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), ainsi que des directives et autres guides d'applications émises par le délégué aux affaires communales.

b) Les spécificités bourgeoises

1. La commune mixte de Haute-Sorne administre les biens des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.
2. L'administration des biens des bourgeoisies est définie par les articles 107 et ss de la Loi sur les communes (RSJU 190.11).

c) Les investissements et les projets importants

Un investissement est porté au budget 2026 :

L'alimentation en eau des pâturages de Soulce pour un montant net de CHF 300'000.-

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

La bourgeoisie de Soulce dispose des liquidités nécessaires pour financer les investissements portés au budget.

e) Appréciation du Conseil communal

Le budget 2026 a été établi en collaboration avec la commission bourgeoise de Soulce dont les propositions ont été intégrées. Il correspond à un fonctionnement usuel.

4 Résultat

Commentaires :

Présentation selon les principes du modèle comptable harmonisé « MCH2 ».

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	-3 080	- 5 780	66.14
900	Compte général	-3 080	- 5 780	66.14
5 ./. 6	Investissements nets	300 000	-	121'944.60

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	391 800	413 050	380'412.40
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	330 350	336 050	341'777.85
	Résultat de l'activité d'exploitation	-61 450	- 77 000	-38'634.55
34	Charges financières	24 280	12 210	23'231.25
44	Revenus financiers	82 650	83 430	81'378.01
	Résultat provenant de financement	58 370	71 220	58'146.76
	Résultat opérationnel	-3 080	- 5 780	19'512.21
38	Charges extraordinaires	-	-	19'446.07
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	Résultat extraordinaire	-	-	-19'446.07
90	Résultat total, compte de résultats	-3 080	- 5780	66.14

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025
690	Report au bilan des dépenses	1 500 000	
590	Report au bilan des recettes	1 200 000	
	Résultat du compte des investissements	300 000	

Commentaires :

Le compte des investissements présente uniquement les investissements du Patrimoine Administratif (PA).

Les investissements portés au budget résultent des demandes de la commission bourgeoise. Selon l'objet et/ou le montant, ils devront faire l'objet de décision de l'assemblée bourgeoise et, cas échéant, être validés par le Conseil Général respectivement par des votations communales.

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	-3 080
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	16 400
35 +	Attributions aux financements spéciaux	40 000
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	-
	Autofinancement (Cashflow)	53 320
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	300 000
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	-246 680

Commentaires :

Un résultat de financement négatif représente un recours à l'emprunt, ce qui implique une augmentation de la dette.

En l'occurrence la bourgeoisie de Soulce dispose des liquidités nécessaires pour financer ces réalisations.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	54'260	-	52'430	-	53'251.75	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	202'640	-	220'820	-	199'679.55	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	16'400	-	16'400	-	12'356.30	-
34 Charges financières	24'280	-	13'110	-	23'231.25	-
35 Attributions aux financements spéciaux	40'000	-	40'000	-	35'635.00	-
36 Charges de transfert	78'500	-	82'500	-	79'489.80	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	19'446.07	-
3 Total des charges	416'080	-	425'260	-	423'089.72	-

REVENUS	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	187'850	-	197'850	-	181'587.10
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	15.00
44 Revenus financiers	-	82'650	-	83'930	-	81'378.01
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46 Revenus de transfert	-	142'500	-	137'700	-	160'175.75
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
4 Total des revenus		- 413'000		- 419'480		- 423'155.86

CLÔTURE	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	-	3 080	-	5 780	66.14	-
	-	-	-	-	-	-
9 Comptes de clôture	- 3 080		- 5 780		66.14	

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	66'240	24'100	77'470	19'900	69'082.20	24'565.00
Excédent de produits/charges	-	42'140	-	57'570	-	44'517.20
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	7'400	1'500	7'010	1'500	6'550.35	1'630.00
Excédent de produits/charges	-	5'900	-	5'510	-	4'920.35
4 Santé	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
5 Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménag du territoire	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
8 Économie publique	300'860	341'350	303'530	353'550	306'191.22	351'726.15
Excédent de produits/charges	40'490	-	50'020	-	45'534.93	-
9 Finances et impôts	41'580	49'130	37'250	50'310	41'332.09	45'234.71
Excédent de produits/charges	7'550	-	13'060	-	3'902.62	-
TOTAL	416'080	416'080	425'260	425'260	423'155.86	423'155.86
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

5.3 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	66'240.00	24'100.00	77'470	19'900	69'082.20	24'565.00
01	Légitatif et exécutif	2'500.00	-	2'000	-	2'278.75	-
012	Exécutif	2'500.00	-	2'000	-	2'278.75	-
0120	Conseil communal	500.00	-	500	-	300.00	-
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	500.00	-	500	-	300.00	-
0121	Commissions communales	2'000.00	-	1'500	-	1'978.75	-
30002.00	Jetons de présence	2'000.00	-	1'500	-	1'978.75	-
02	Services généraux	63'740.00	24'100.00	75'470	19'900	66'803.45	24'565.00
022	Services généraux et autres services	45'570.00	-	53'070	-	54'037.55	15.00
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	45'570.00	-	53'070	-	54'037.55	15.00
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	800.00	-	800	-	598.50	-
31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)	200.00	-	200	-	443.75	-
31320.00	Honoraires administratifs	1'500.00	-	2'000	-	1'650.00	-
31341.91	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	-	-	-	-	2'382.15	-
31379.01	Emoluments d'apurement des comptes	1'570.00	-	1'570	-	1'570.00	-
36121.00	Commune mixte de Haute-Sorne	35'200.00	-	42'200	-	41'233.15	-
36321.00	Communes du même canton - acte classification	6'000.00	-	6'000	-	6'000.00	-
36369.00	Contributions et subventions	300.00	-	300	-	160.00	-
43900.00	Autres revenus	-	-	-	-	-	15.00
029	Immeubles administratifs	18'170.00	24'100.00	22'400	19'900	12'765.90	24'550.00
0290	Administration	18'170.00	24'100.00	22'400	19'900	12'765.90	24'550.00
30101.00	Personnel d'exploitation	1'250.00	-	2'000	-	1'250.00	-
0290	Assurance immobilière (ECA) du PA	1'460.00	-	1'500	-	-	-
31340.92	Assurance immobilière (ECA) du PA	-	-	-	-	1'437.90	-
0290	Assurances des bâtiments du PA	1'060.00	-	1'200	-	-	-
0290	Entretien bâtiments et immeubles administratifs du PA	3'000.00	-	6'300	-	-	-
31440.91	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	-	-	-	2'678.00	-

0290	Amortissements - bâtiments, locaux et équipements du PA	11'400.00	-	11'400	-	-	-
33004.91	Bâtiments, locaux et équipements du PA	-	-	-	-	7'400.00	-
0290	Loyers du PA	-	24'100.00	-	19'900	-	-
44703.91	Loyers et fermages - Pré de Vigne	-	-	-	-	-	15'450.00
44703.92	Loyers et fermages - Loge de Folpotat	-	-	-	-	-	8'400.00
44703.93	Loyers - Cabane de La Combe aux Loups	-	-	-	-	-	700.00
3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	7'400.00	1'500.00	7'010	1'500	6'550.35	1'630.00
34	Sports et loisirs	7'400.00	1'500.00	7'010	1'500	6'550.35	1'630.00
341	Sports	7'400.00	1'500.00	7'010	1'500	6'550.35	1'630.00
3418	Immeubles, locaux, install., équipements et biens mobiliers	7'400.00	1'500.00	7'010	1'500	6'550.35	1'630.00
3418	Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales) du PA	350.00	-	-	-	-	-
31201.91	Taxe assainissement des eaux - Halle des fêtes	-	-	-	-	335.10	-
31202.00	Halle des fêtes - taxes eau potable	200.00	-	-	-	-	-
31202.91	Approvisionnement en eau du PA - Halle des fêtes	-	-	-	-	200.90	-
3418	Electricité du PA	250.00	-	480	-	-	-
31204.91	Electricité du PA - Halle des fêtes	-	-	-	-	244.95	-
3418	Approvisionnement en eau du PA	-	-	280	-	-	-
3418	Assurance immobilière (ECA) du PA	700.00	-	750	-	-	-
31340.91	Assurance immobilière (ECA) du PA	-	-	-	-	705.70	-
3418	Assurances des bâtiments du PA	700.00	-	800	-	-	-
3418	Entretien bâtiments et immeubles administratifs du PA	1'500.00	-	900	-	-	-
31440.91	Entretien bâtiments et immeubles - Halle des fêtes	-	-	-	-	1'451.00	-
3418	Entretien - machines d'exploitation du PA	200.00	-	300	-	-	-
31510.91	Entretien mobilier et machines - Halle des fêtes	-	-	-	-	119.65	-
3418	Amortissements - bâtiments, locaux et équipements du PA	3'500.00	-	3'500	-	-	-
33004.91	Bâtiments, locaux et équipements du PA	-	-	-	-	3'493.05	-
44702.91	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	-	-	-	-	1'630.00
3418	Loyers du PA	-	1'500.00	-	1'500	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	300'860.00	341'350.00	303'530	353'550	306'191.22	351'726.15
81	Agriculture	174'860.00	216'350.00	192'530	220'350	168'783.55	213'936.70
811	Administration, exécution et contrôle	174'860.00	216'350.00	192'530	220'350	168'783.55	213'936.70
8113	Administration, exécution et contrôle	174'860.00	216'350.00	192'530	220'350	168'783.55	213'936.70
30101.00	Personnel d'exploitation	36'500.00	-	36'500	-	35'672.80	-
30501.00	Assurances AVS, AI et APG / AC	4'010.00	-	2'420	-	4'008.80	-

30521.00	Assurances de prévoyance LPP - Personnel d'exploitation	4'500.00	-	3'740	-	4'932.75	-
30531.00	Assurances accidents AAP / AANP	660.00	-	430	-	726.75	-
30541.00	Assu. allocations familiales ALFA - Personnel d'exploit.	1'040.00	-	1'040	-	783.40	-
30551.00	Assu. d'indemnités journalière mal. - Personnel d'exploit.	-	-	500	-	-	-
31011.00	Matériel et fournitures d'exploit. pour l'entretien courant	500.00	-	250	-	45.60	-
31011.01	Matériel et fournitures d'exploitation - engrais	15'000.00	-	15'000	-	14'318.50	-
31011.02	Matériel et fournitures d'exploitation - clôtures barrières	5'000.00	-	5'000	-	6'403.45	-
31011.04	Matériel et fournitures d'exploitation - fourrage - sel	2'500.00	-	4'000	-	900.00	-
31011.05	Matériel et fournitures d'exploitation - bovi-stop	-	-	500	-	-	-
31202.00	Approvisionnement en eau du PA	5'000.00	-	4'800	-	3'820.60	-
31204.00	Electricité du PA	100.00	-	100	-	-	-
31300.00	Entretien pâturage - fauchage	23'000.00	-	23'000	-	32'778.75	-
31300.05	Prestations de service de tiers	5'000.00	-	10'000	-	648.60	-
31300.91	Entretien Loge	-	-	-	-	4'348.65	-
31309.00	Autres prestations de services	1'000.00	-	1'000	-	3'473.45	-
31309.01	Cotisations de la zone d'estivage	650.00	-	650	-	636.00	-
31320.00	Honoraires tiers - études	10'000.00	-	20'000	-	126.00	-
8113	Assurance immobilière (ECA) du PA	2'600.00	-	2'300	-	-	-
31340.91	Assurance immobilière (ECA) du PA	-	-	-	-	2'361.20	-
8113	Assurances des bâtiments du PA	1'000.00	-	1'000	-	-	-
8113	Entretien bâtiments et immeubles administratifs du PA	13'500.00	-	16'500	-	-	-
31440.91	Entretien courant immeubles	-	-	-	-	15'700.00	-
31705.00	Indemnités appareils et d'équipements privés	300.00	-	300	-	-	-
31999.00	Autres indemnités et autres charges d'exploitation	1'500.00	-	2'000	-	-	-
8113	Amortissements - bâtiments, locaux et équipements du PA	1'500.00	-	1'500	-	-	-
33004.91	Bâtiments, locaux et équipements du PA	-	-	-	-	1'463.25	-
35100.00	Attributions aux financements des pâturages	40'000.00	-	40'000	-	35'635.00	-
42408.00	Taxe d'encrannement - pâturage du Droit	-	28'000.00	-	28'000	-	29'952.30
42408.01	Taxe d'encrannement - pâturage Sur le Mont/Les Rangs	-	40'000.00	-	41'000	-	35'044.05
42408.03	Taxe d'encrannement - pâturage Folpotat	-	6'300.00	-	6'300	-	6'273.90
42606.01	Participations de tiers - indem. TVD	-	650.00	-	650	-	620.00
42606.05	Participations de tiers - assurances	-	400.00	-	400	-	320.00
8113	Locations terrains	-	11'000.00	-	11'000	-	-
44701.01	Location des pâturages - Scouts	-	-	-	7'000	-	-

44701.91	Loyers et fermages terrains d'exploitation du PA	-	-	-	-	-	10'640.85
46310.00	Subventions d'estivage	-	130'000.00	-	126'000	-	131'085.60
82	Sylviculture	126'000.00	125'000.00	111'000	133'200	137'407.67	137'789.45
820	Sylviculture	126'000.00	125'000.00	111'000	133'200	137'407.67	137'789.45
8200	Administration	126'000.00	125'000.00	111'000	133'200	137'407.67	137'789.45
31309.01	Prestations de tiers - abattage et façonnage	70'000.00	-	60'000	-	72'563.50	-
31309.03	Prestations de tiers - traitement du bois	1'000.00	-	1'000	-	210.00	-
31309.04	Prestations de tiers - soins culturaux	4'000.00	-	4'000	-	2'947.90	-
31309.06	Prestations de tiers - biodiversité	1'500.00	-	1'500	-	-	-
31412.00	Entretien routes et chemins forestiers du PA	10'000.00	-	8'000	-	7'210.45	-
31450.01	Traitement de lisières	-	-	-	-	207.95	-
34990.00	Déduction de l'escompte (facturation en brut)	2'500.00	-	2'500	-	2'725.15	-
36321.00	Contribution au triage forestier	30'000.00	-	27'000	-	27'667.70	-
36321.20	Contributions à ForêtJura	5'000.00	-	5'000	-	2'872.70	-
36321.30	Certification bois FSC	2'000.00	-	2'000	-	1'556.25	-
38926.00	Attributions aux fonds forestiers	-	-	-	-	19'446.07	-
42506.01	Ventes de grumes	-	70'000.00	-	84'000	-	57'582.75
42506.02	Vente de bois d'industrie	-	35'000.00	-	28'000	-	39'026.30
42506.03	Vente de bois de feu	-	6'000.00	-	6'000	-	11'597.90
42506.04	Vente de copeaux	-	-	-	2'000	-	-
42506.05	Vente de produits dérivés (piquets, etc)	-	500.00	-	500	-	160.00
42606.00	Remboursements et participations de tiers	-	1'000.00	-	1'000	-	332.35
46310.00	Canton (Subventions dégâts aux forêts)	-	-	-	-	-	977.90
46310.01	Canton (Subventions soins culturaux)	-	8'000.00	-	8'000	-	8'100.00
46310.05	Canton (Subventions exploitation câble-grue)	-	-	-	-	-	16'410.00
46310.06	Canton (Subventions biodiversité)	-	2'500.00	-	2'500	-	2'407.50
46321.20	Contribution Fonds d'entraide	-	-	-	-	-	23.70
46900.00	Remboursements droits de douanes	-	2'000.00	-	1'200	-	1'171.05
9	FINANCES - IMPÔTS	41'580.00	49'130.00	37'250	50'310	41'332.09	45'234.71
96	Administration de la fortune et de la dette	41'580.00	46'050.00	37'250	44'530	41'265.95	45'234.71
961	Intérêts	3'000.00	4'000.00	4'480	-	3'256.50	4'837.16
9610	Intérêts actifs	-	4'000.00	-	-	-	4'837.16
44000.00	Revenu des comptes-courants et financement spéciaux	-	4'000.00	-	-	-	4'844.81
44010.00	Int. des créances résultant de livr. et prest. envers tiers	-	-	-	-	-	-7.65

9611	Intérêts passifs	3'000.00	-	4'480	-	3'256.50	-
34011.00	Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	3'000.00	-	4'480	-	3'256.50	-
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	21'780.00	42'050.00	9'130	44'530	23'549.60	40'397.55
9630	Biens immobiliers corporels du PF	21'780.00	42'050.00	9'130	44'530	23'549.60	40'397.55
30101.00	Personnel d'exploitation	3'000.00	-	3'000	-	3'000.00	-
31329.91	Autres honoraires - gestion immeuble	-	-	-	-	3'300.00	-
34304.91	Entretien des biens-fonds PF - Sur Ville 64	-	-	-	-	11'325.00	-
9630	Entretien bâtiments et immeubles administratifs du PA	1'500.00	-	1'500	-	-	-
34314.91	Bâtiments et immeubles du PF	-	-	-	-	1'634.60	-
9630	Entretien - machines d'exploitation du PA	1'500.00	-	-	-	-	-
34319.00	Sur Ville 64 - honoraires gérance	2'500.00	-	-	-	-	-
9630	Fourniture de combustible	8'000.00	-	-	-	-	-
34390.00	Sur Ville 64 - combustible	8'000.00	-	-	-	-	-
9630	Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales) du PA	1'000.00	-	950	-	-	-
34391.91	Assainissement des eaux PF - Sur Ville 64	-	-	-	-	982.60	-
9630	Approvisionnement en eau du PA	1'000.00	-	900	-	-	-
34392.91	Approvisionnement en eau du PF	-	-	-	-	938.00	-
9630	Electricité du PA	1'500.00	-	1'000	-	-	-
34394.91	Electricité du PF	-	-	-	-	1'452.40	-
9630	Assurance immobilière (ECA) du PA	1'780.00	-	1'780	-	-	-
34396.91	Primes d'assurances du PF	-	-	-	-	917.00	-
42606.91	Encaissement 'machine à laver'	-	-	-	-	-	677.55
9630	Loyers du PA	-	41'000.00	-	43'680	-	-
44302.91	Bâtiments, locaux et équipements du PF	-	-	-	-	-	630.00
9630	Autres revenus des biens-fonds du PF	-	700.00	-	500	-	-
44432.91	Loyers et fermages - Sur Ville 64	-	-	-	-	-	39'090.00
44433.00	Biens mobiliers du PF	-	150.00	-	150	-	-
44990.00	Bonifications de l'escampte (facturation en brut)	-	200.00	-	200	-	-
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	16'800.00	-	23'640	-	14'459.85	-
9690	Placements financiers du PF	-	-	-	-	202.65	-
31303.00	Frais bancaires	-	-	-	-	202.65	-
9695	Impôts sur le revenu et la fortune	16'800.00	-	23'640	-	14'257.20	-
31375.00	Impôts sur le revenu et la fortune	7'200.00	-	14'040	-	4'698.10	-

31376.00	Taxe immobilière et autres taxes	9'600.00	-	9'600	-	9'559.10	-
99	Postes non répartis	-	3'080.00	-	5'780	66.14	-
999	Clôture	-	3'080.00	-	5'780	66.14	-
9990	Compte général	-	3'080.00	-	5'780	66.14	-
90000.00	Compte général (bénéfice)	-	-	-	-	66.14	-
90010.00	Compte général (perte)	-	3'080.00	-	5'780	-	-

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	1 500 000		-	-	121 944.60	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-		-	-	-	-
54 Prêts	-		-	-	-	-
55 Participations et capital social	-		-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissements	-		-	-	-	-
57 Subventions des investissements à redistribuer	-		-	-	-	-
58 Investissements extraordinaires	-		-	-	-	-
5 TOTAL DES DEPENSES	1 500 000	-	-	-	121 944.60	-

RECETTES	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60 Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61 Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	1 200 000	-	-	-	-
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Report de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
68 Recettes d'investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
6 TOTAL DES RECETTES		- 1 200 000	-	-	-	-

CLÔTURE	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 Report au bilan des recettes	1 200 000	-	-	-	-	-
690 Report au bilan des dépenses	-	1 500 000	-	-	-	121 944.60

Commentaires :

Le budget des investissements relatifs aux biens du Patrimoine Administratif (PA).

6.2 Aperçu du compte d'investissements selon les fonctions

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	-	-	-	-	112'873.40	-
02	Services généraux	-	-	-	-	112'873.40	-
029	Immeubles administratifs	-	-	-	-	112'873.40	-
0290	Administration	-	-	-	-	112'873.40	-
50409.02	Rénovation loge Folpotat - partie habitat	-	-	-	-	112'873.40	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'500'000	1'200'000	-	-	9'071.20	-
81	Agriculture	1'500'000	1'200'000	-	-	9'071.20	-
8113	Administration, exécution et contrôle	1'500'000	1'200'000	-	-	-	-
50303.00	Alimentation en eau - Pâturage Loge Soulce	1'500'000	-	-	-	-	-
63100.00	Canton subvention - alim. Pâturage loge Soulce	-	1'200'000	-	-	-	-
812	Améliorations structurelles	-	-	-	-	9'071.20	-
8120	Administration	-	-	-	-	9'071.20	-
50303.00	Approvisionnement en eau - Pâturage du droit	-	-	-	-	9'071.20	-
9	FINANCES - IMPÔTS	1'200'000	1'500'000	-	-	-	121'944.60
99	Postes non répartis	1'200'000	1'500'000	-	-	-	121'944.60
999	Clôture	1'200'000	1'500'000	-	-	-	121'944.60
9990	Compte général	1'200'000	1'500'000	-	-	-	121'944.60
59000.00	Recettes d'investissement	1'200'000	-	-	-	-	-
69000.00	Dépenses d'investissement	-	1'500'000	-	-	-	121'944.60

a. Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2026 – 2030

Extrait de la planification des investissements du patrimoine administratif (PA) arrêtée le 31 octobre 2025 par le Conseil Communal. Les investissements sont mentionnés en KCHF et sont portés au NET dans le tableau de synthèse.

N°	Investissements patrimoine administratif (PA)	2026	2027	2028	2029	2030
1.	Réfection chemin de la Loge Sur les Rangs	-	-	-	-	-
2.	Halle des fêtes réfection du toit	-	-	-	-	-
3.	Loge de Folpotat / divers travaux – partie habitat	-				
4.	Réfection loge de Folpotat partie bétail	-	-	-	-	-
5.	Contribution au remaniement parcellaire	-	-	-	-	-
6.	Conduite d'eau pâturage du Doit	300	-	-	-	-
7.	Entretien des loges (Sur le Mont)	-	-	-	-	-
8.	Entretien des loges (Sur les Rangs)	-	-	-	-	-
9.	Combe aux Loups	-	-	-	-	-
Total investissements nets projetés		300	-	-	-	-

Commentaires :

La planification des investissements est une étape de la planification financière qui consiste à prévoir les projets dans le temps afin de pouvoir faire la projection des charges financières induites. Cette planification tient compte des projets à l'instant T, en fonction de l'évolution des besoins, les projets se veulent « glissants », pouvant être avancés ou respectivement reportés dans le temps.

En application des normes MCH2 les investissements touchant le patrimoine financier sont comptabilisés par des opérations bilan à bilan et sont présentés à titre indicatif.

7 Annexes

7.1.1 Annexes A) et B) au budget annuel

A) Règles régissant la présentation des comptes

Lettre a) uniquement lors de la présentation des comptes annuels

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaire.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
 - *Les charges d'amortissements ont été calculées et intégrées dans le budget 2024 dans le respect de la recommandation n° 4 et la directive n°1 du délégué aux affaires communales.*
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
 - *Cette recommandation a été mise en application lors de la conversion du bilan de MCH1 vers MCH2, lors de l'exercice 2020.*
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
 - *Pas de préfinancements prévus.*
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, comptabilisation des immobilisations.
 - *Ne s'applique pas lors de l'élaboration du budget.*
- Concernant la recommandation N° 13, interprétation consolidée, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.
 - *Aucune directive cantonale à sujet.*

- Tableau des immobilisations.
 - *Ne s'applique pas lors de l'élaboration du budget.*

Bassecourt, le 31 octobre 2025

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne
Pour la Bourgeoisie de Soulce



Hugo Milani
Chef de service des finances



Mirco Bellè
Caissier communal

7.2 Annexes C) au budget annuel

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la LGEAUX². Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

26000 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

² LGEAUX/RSJU 814.20

7.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Bourgeoisie de :			Source			Exercice :			2026			
Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2026			
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	537 298.28	Attributions aux FS, capitaux propres		0.00	Prélèvements sur les FS, capitaux propres		0.00	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	537 298.28	
29006.01	Fonds d'exploitation	84 233.65	35109.10			45109.10			29006.01	Fonds d'exploitation	84 233.65	
29006.02	Fonds d'anticipation	110 696.70	35109.20			45109.20			29006.02	Fonds d'anticipation	110 696.70	
29006.03	Fonds chemins forestiers	26'461.63							29006.03	Fonds chemins forestiers	26'461.63	
29006.04	Fonds Pâturages	315 906.50	35109.00			45109.00			29006.04	Fonds Pâturages	315 906.50	
2940	Réserves de politique budgétaire	142 254.61	Attributions à la réserve de politique budgétaire		0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire		0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	142 254.61	
29400.00	Compte général	142 254.61	38940.00		0.00	48940.00	Prélèvement	0.00	29400.00	Compte général	142 254.61	
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	140 292.40	Attribution à la réserve liée au retraitement du PA		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PA		0.00	2940	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	140 292.40	
29506.00	Compte général (forêts)	140 292.40	38949.00		0.00	48949.00		0.00	0.00	Compte général (forêts)	140 292.40	
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	2 191 997.06			0.00				0.00	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	2 183 137.06
29990.00	Compte général	2 191 997.06	29900	Excédent (+)	0.00	29900	Déficit (-) 2025 et 2026	8 860	29990.00	Compte général	2 183 137.06	

7.2.2 Annexes C) au budget

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Les fonds d'anticipation et d'exploitation, sont des fonds liés à l'exploitation forestière, les attributions et/ou les prélèvements nécessitent une autorisation de la part de l'Office de l'environnement.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

Néant.

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

Néant

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Selon les directives MCH2 elle est la « seule réserve autorisée », elle est l'addition de différentes provisions figurant au bilan lors du passage à MCH2.

f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Traité selon les directives du Délégué aux affaires communales lors de la clôture des comptes 2021.

g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

Néant.

h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Au 1^{er} janvier 2025 l'excédent au bilan est de CHF 2 191 997.06

7.2.3 Annexes H) au budget annuel

Pas obligatoires pour l'élaboration du budget.

8 Proposition du Conseil communal/municipal

Approbation du budget 2026, qui se compose comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	3 080.00
	Excédent de charges	3 080.00	-
900	Compte général	-	3 080.00
	Excédent de charges	3 080.00	-

Il est proposé au conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne d'approuver le budget relatif à l'exercice 2026 de la bourgeoisie de Soulce.

Bassecourt, le 31 octobre 2025

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne :



Eric Dobler
Maire



Alexis Schouller
Chancelier



Hugo Milani
Chef de service des finances

9 Approbation du budget

Le conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne a approuvé le budget 2026 en date du 8 décembre 2025 conformément à la proposition du Conseil communal du 31 octobre 2025.

Veuillez joindre l'extrait du procès-verbal de l'organe compétent au présent rapport.

Bassecourt, le 8 décembre 2025

Au nom du Conseil général :

Théo Comte
Président

Michèle Bailat
Secrétaire